

GARDERIE MUNICIPALE CALENDRIER DES PAIEMENTS À CONSERVER

1) PAIEMENT AU TRIMESTRE (à privilégier) :

- Juillet 2020 : Mois de septembre
- Avant le 30 septembre 2020 : Trimestre octobre – novembre – décembre
- Avant le 31 décembre 2020 : Trimestre janvier – février – mars
- Avant le 31 mars 2021 : Trimestre avril – mai – juin

2) PAIEMENT AU MOIS :

- Juillet 2020 : Mois de septembre

Puis au plus tard :

- 30/09/20 (mois d'octobre)
- 31/10/20 (mois de novembre)
- 30/11/20 (mois de décembre)
- 31/12/20 (mois de janvier)
- 31/01/21 (mois de février)
- 28/02/21 (mois de mars)
- 31/03/21 (mois d'avril)
- 30/04/21 (mois de mai)
- 31/05/21 (mois de juin)

**N'attendez pas de convocation ou relance pour effectuer les règlements en
Mairie.**

Merci de vous présenter de vous-mêmes aux dates indiquées.

***Si vous payez par chèque, celui-ci doit être libellé à l'ordre du Trésor
Public.***